



Rapid Nutrition entame 2025 avec un premier trimestre solide, une croissance continue en Chine, un nouveau lancement produit et une entrée sur le marché britannique

La stratégie de fabrication localisée atténue les risques liés aux droits de douane et alimente l'élan mondial

Londres, Royaume-Uni – 8 avril 2025 – [Rapid Nutrition PLC](#) (Euronext Growth : [ALRPD](#)), entreprise HealthTech engagée dans la promotion du bien-être à l'échelle mondiale, a réalisé un premier trimestre 2025 remarquable, caractérisé par une exécution ciblée et efficace. Cette performance jette les bases d'une croissance accélérée sur ses marchés clés à l'international.

Il y a dix-huit mois, la société a fait le choix stratégique de localiser sa production dans ses marchés principaux — une décision qui s'avère particulièrement judicieuse à l'heure où de nouveaux droits de douane ont été mis en place aux États-Unis. En produisant localement en Chine et aux États-Unis, Rapid Nutrition a su limiter son exposition aux risques géopolitiques, réduire ses coûts, et améliorer la rapidité et la flexibilité de sa distribution.

« Nous avons mis en œuvre la fabrication locale dès les premières étapes de notre stratégie mondiale à long terme — non seulement pour optimiser nos coûts, mais aussi pour renforcer notre résilience », a déclaré Simon St. Ledger, Directeur Général. « Aujourd'hui, face aux évolutions des politiques commerciales, cette anticipation se traduit par des avantages opérationnels et financiers tangibles. »

Faits marquants du T1 :

- **Croissance soutenue en Chine**

En s'appuyant sur la solide performance du mois de janvier — 1 245 commandes, soit une hausse de 4 100 % par rapport aux périodes précédentes, et une valeur moyenne de commande (AOV) de ¥102,30 — la Chine continue d'afficher une croissance régulière mois après mois. Cette dynamique génère un chiffre d'affaires additionnel significatif pour 2025. Grâce à une notoriété croissante de la marque et à l'acquisition continue de nouveaux clients, de nouveaux produits seront lancés au second semestre afin de renforcer encore les parts de marché.

- **Lancement imminent du modèle d'abonnement aux États-Unis**
L'augmentation des niveaux de stock au quatrième trimestre 2024, effectuée dans le cadre d'une planification prévisionnelle rigoureuse, s'est révélée particulièrement opportune face à la mise en œuvre des nouveaux droits de douane. Ce positionnement proactif confère à Rapid Nutrition un avantage concurrentiel tant opérationnel que commercial, permettant un déploiement fluide du modèle d'abonnement tout en préservant les marges et la continuité d'approvisionnement. La production locale renforce par ailleurs la résilience de l'entreprise face aux perturbations commerciales et améliore l'expérience client.
- **Déploiement sur le marché britannique en cours**
Le programme récemment lancé d'ambassadeurs de la marque a dépassé les attentes initiales, avec plus de 100 participants déjà mobilisés. Fort de ce succès, la direction a engagé des discussions avancées avec son partenaire logistique mondial pour déployer un programme similaire au Royaume-Uni et dans d'autres marchés européens d'ici la fin de l'année. Cette approche progressive soutient l'expansion stratégique en s'appuyant sur des modèles d'engagement déjà éprouvés.
- **Lancement d'un nouveau produit**
Un nouveau produit sera lancé ce trimestre pour répondre à la demande croissante, consolidant ainsi la feuille de route d'innovation de la société et sa capacité à croître à la fois dans les canaux de vente au détail et de vente directe au consommateur (DTC).

Dynamique stratégique pour 2025

« Nous avons entamé l'année avec une structure de coûts allégée, une exécution plus précise, et une infrastructure prête à accompagner notre croissance », a ajouté M. St. Ledger. « Portés par des signaux de demande solides, des opérations évolutives et une traction croissante de notre marque à l'échelle mondiale, nous sommes idéalement positionnés pour concrétiser notre stratégie de développement. »

À propos de Rapid Nutrition

Rapid Nutrition est une entreprise innovante de HealthTech dédiée à l'amélioration de la santé mondiale. Nous développons des solutions de nutrition personnalisées et basées sur des preuves grâce à des technologies avancées, à l'IA et à la recherche scientifique. Notre objectif est d'optimiser la nutrition, d'améliorer le bien-être et de promouvoir des modes de vie durables et plus sains à l'échelle mondiale.

Pour plus d'informations, veuillez visiter <http://www.fr.rnplc.com>

Contact investisseurs :

ir@rnplc.com

Le présent communiqué de presse contient des éléments prospectifs formulés conformément aux dispositions de la règle d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act de 1995 ou autrement, qui comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses pouvant faire en sorte que les résultats et l'expérience réels de Rapid Nutrition PLC diffèrent considérablement des résultats et des attentes exprimés dans ces éléments prospectifs. Dans certains cas, Rapid Nutrition PLC a désigné les éléments prospectifs en utilisant des mots comme « anticipe », « croit », « espère », « estime », « regarde », « s'attend », « planifie », « a l'intention », « objectif », « potentiel », « peut », « suggère » ainsi que d'autres expressions semblables. Rapid Nutrition PLC ne s'engage pas à publier toute modification de ces expressions à visée prospective susceptible d'être faite pour refléter des événements ou des circonstances après la date du présent communiqué de presse ou pour refléter la survenue d'événements imprévus, sauf si la loi ou la réglementation applicable l'exige.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ou une incitation à l'achat de titres. Ce communiqué ne constitue pas un catalogue d'offre au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 relatif au catalogue à publier en cas de vente au public de titres ou d'admission de titres ouverts à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71 ou un catalogue de cotation au sens des règles de cotation de la Bourse Euronext ou des marchés de gré à gré. Le communiqué de presse est conforme à l'International Reporting Standard : La règle 12g3-2(b) de la loi sur les titres ("Rule 12g3-2(b)") permet aux sociétés non américaines dont les titres sont principalement cotés sur une bourse étrangère qualifiée de mettre à la disposition des investisseurs américains, en anglais, les mêmes informations que celles qui sont mises à la disposition du public dans leur pays d'origine, à titre d'alternative à la règle 12g3-2(b) de la loi sur les valeurs mobilières de la SEC.

Translation Disclaimer : Translations of any materials into languages other than English are intended solely as a convenience to the non-English-reading public and are not legally binding and have no legal effect for compliance or enforcement purposes. We have attempted to provide an accurate translation of the original material in English, but due to the nuances in translating to a foreign language, slight differences may exist. The official text is the English version of the company website www.rnplc.com. If any questions arise concerning the accuracy of the information presented by the translated version of this communication, please refer to the English version of the website, which is the official version.